



ETATS FINANCIERS IFRS

AU 31 DECEMBRE 2018

État de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

| <i>En Euros</i> | <i>Note</i> | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|--|-------------|--------------------|--------------------|
| Actifs | | | |
| Immobilisations incorporelles | | 32 256 | 56 251 |
| Immobilisations corporelles | | 400 977 | 135 666 |
| Autres débiteurs | 10 | 900 498 | 556 197 |
| Autres actifs financiers | | 15 | 15 |
| Actifs non courants | | 1 333 746 | 748 130 |
| Autres débiteurs | 10 | 6 902 511 | 6 103 675 |
| Avances et acomptes | | 0 | 0 |
| Autres actifs financiers | | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 11 | 22 761 418 | 12 454 653 |
| Actifs courants | | 29 663 928 | 18 558 328 |
| Total des actifs | | 30 997 675 | 19 306 458 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | 15 | 120 803 | 112 434 |
| Primes d'émission | 15 | 56 686 345 | 50 122 701 |
| Report à nouveau et autres réserves | 15 | -61 835 919 | -41 979 328 |
| Résultat de l'exercice | 15 | -21 316 664 | -20 244 853 |
| Total des capitaux propres | | -26 345 436 | -11 989 046 |
| Passifs | | | |
| Emprunts et dettes financières | 16 | 47 434 640 | 22 872 280 |
| Avantages du personnel | 7 | 415 501 | 318 398 |
| Provisions | 19 | 131 154 | 230 000 |
| Passifs non courants | | 47 981 295 | 23 420 678 |
| Emprunts et dettes financières | 16 | 0 | 1 658 804 |
| Autres passifs financiers | 16 | 188 143 | 107 514 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 17 | 9 173 672 | 6 108 507 |
| Passifs courants | | 9 361 815 | 7 874 826 |
| Total passifs courant & non courant | | 57 343 110 | 31 295 504 |
| Total des capitaux propres et passifs | | 30 997 675 | 19 306 458 |

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

| En Euros | Note | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------|--------------------|--------------------|
| Produits des activités ordinaires | 5 | 2 686 780 | |
| Autres produits | 5 | 4 142 187 | 3 324 981 |
| Charges administratives | 5 | -7 072 054 | -5 950 616 |
| Frais de recherche et développement | 5 | -17 664 743 | -15 530 469 |
| Résultat opérationnel | | -17 907 830 | -18 156 105 |
| Produits financiers | 6 | 8 285 | 1 626 154 |
| Charges financières | 6 | -3 417 119 | -3 714 903 |
| Résultat financier net | | -3 408 834 | -2 088 749 |
| Résultat avant impôt | | -21 316 664 | -20 244 853 |
| Charge d'impôt sur le résultat | | 0 | 0 |
| Résultat après impôt | | -21 316 664 | -20 244 853 |
| Résultat des entités mises en équivalence | | 0 | 0 |
| Résultat net total | | -21 316 664 | -20 244 853 |
| <i>Autres éléments du résultat global</i> | | | |
| <i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</i> | | | |
| Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies | | | 9 048 |
| Résultat global de la période | | -21 316 664 | -20 235 805 |
| Résultat par action | | | |
| Résultat de base par action (en euros) | 15 | -2 | -2 |
| Résultat dilué par action (en euros) | 15 | -2 | -2 |
| Résultat net de la période attribuable aux : | | | |
| Propriétaires de la Société | | -21 316 664 | -20 244 853 |
| Résultat net | | -21 316 664 | -20 244 853 |
| Résultat global de la période attribuable aux : | | | |
| Propriétaires de la Société | 15 | -21 316 664 | -20 235 805 |
| Résultat global de la période | 15 | -21 316 664 | -20 235 805 |

État de variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

| En Euros | Note | Capital social | Primes liées au capital | Réserves Report à nouveau | Autres réserves | Résultat de l'exercice | Total Capitaux propres |
|---|------|----------------|-------------------------|------------------------------|-----------------|------------------------|---------------------------|
| Solde au 31 décembre 2017 | | 112 434 | 50 122 701 | -42 044 690 | 65 363 | -20 244 853 | -11 989 046 |
| Affectation du résultat N-1 | | | | -20 244 853 | | 20 244 853 | 0 |
| Imputation des primes sur pertes selon AG | | | | | | | |
| Résultat net | | | | | | -21 316 664 | -21 316 664 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | -17 168 | | -17 168 |
| Résultat global de la période | | 0 | 0 | -20 244 853 | -17 168 | -1 071 811 | -21 333 833 |
| Contributions et distributions | | | | | | | |
| Émission d'actions ordinaires | 15 | 8 368 | 6 563 644 | | | | 6 572 012 |
| Acquisition d'actions propres | | | | 38 085 | | | 38 085 |
| Emission d'obligations convertibles et OBSA | | | | 109 204 | 661 245 | | 770 449 |
| Paiements fondés sur des actions | 8 | | | -403 103 | | | -403 103 |
| Variations des parts d'intérêts | | | | | | | |
| <i>Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification du contrôle</i> | | | | | | | |
| <i>Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de filiales</i> | | | | | | | |
| Total des variations des parts d'intérêts | | | | | | | |
| Total des transactions de la période avec les propriétaires de la société | | 8 368 | 6 563 644 | -255 815 | 661 245 | 0 | 6 977 443 |
| Solde au 31 décembre 2018 | | 120 803 | 56 686 345 | -62 545 358 | 709 439 | -21 316 664 | -26 345 437 |

État de variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

| En Euros | Note | Capital social | Primes liées au capital | Réserves Report à nouveau | Autres réserves | Résultat de l'exercice | Total Capitaux propres |
|--|------|----------------|-------------------------|------------------------------|-----------------|------------------------|---------------------------|
| Solde au 31 décembre 2016 | | 107 926 | 45 384 170 | -24 301 111 | 56 315 | -17 446 960 | 3 800 340 |
| Affectation du résultat N-1 | | | | -17 446 960 | | 17 446 960 | 0 |
| Imputation des primes sur pertes selon AG | | | | | | | |
| Résultat net | | | | | | -20 244 853 | -20 244 853 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | 9 048 | | 9 048 |
| Résultat global de la période | | 0 | 0 | -17 446 960 | 9 048 | -2 797 894 | -20 235 805 |
| Contributions et distributions | | | | | | | |
| Émission d'actions ordinaires | 5 | 4 508 | 4 738 531 | | | | 4 743 039 |
| Acquisition d'actions propres | | | | -112 953 | | | -112 953 |
| Emission d'obligations convertibles | | | | | 0 | | 0 |
| Paiements fondés sur des actions | 8 | | | -183 667 | | | -183 667 |
| Total des transactions de la période avec les propriétaires de la société | | 4 508 | 4 738 531 | -296 620 | 0 | 0 | 4 446 419 |
| Solde au 31 décembre 2017 | | 112 434 | 50 122 701 | -42 044 690 | 65 363 | -20 244 853 | -11 989 046 |

Tableau des flux de trésorerie

| En Euros | Note | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|------|--------------------|--------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat net | | -21 316 664 | -20 244 853 |
| Ajustements pour : | | | |
| – Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles | | 152 970 | 116 675 |
| – Provision pour risque | | -98 846 | 20 000 |
| – Provision IDR prises en résultat | 7 | 79 935 | 71 670 |
| – Résultat financier net et coût de transaction sur emprunts | 6 | 3 408 834 | 2 088 749 |
| – Résultat de cession d’immobilisations corporelles | | 0 | 0 |
| – Coût des paiements fondés sur des actions (pris en frais de personnel ou en autres charges) | 8 | -403 103 | -183 667 |
| – Reprise Subvention OSEO | 5 | -266 333 | 621 117 |
| Flux de trésorerie liés à l'exploitation courante | | -18 443 207 | -17 510 309 |
| Variations des : | | | |
| – autres débiteurs | | -798 836 | -532 889 |
| – avances et acomptes | | 0 | 0 |
| – dettes fournisseurs et autres créditeurs | | 3 330 989 | -757 225 |
| – provisions et avantages du personnel | | 0 | 0 |
| Flux de trésorerie liés aux besoins en fond de roulement | | 2 532 153 | -1 290 114 |
| Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles | | -15 911 054 | -18 800 423 |
| Intérêts payés | | | |
| Impôts payés | | | |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Produits de cession d’immobilisations corporelles | | 0 | 0 |
| Produits de cession d’actifs financiers | | 2 439 993 | 2 895 242 |
| Acquisition d’immobilisations incorporelles et corporelles | | -403 625 | -204 971 |
| Acquisition d’autres actifs financiers | | -2 437 911 | -3 466 861 |
| Dépenses de développement | | | 0 |
| Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement | | -401 543 | -776 591 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Acquisitions d'actions propres | | 38 085 | -112 953 |
| Produits de l’émission d’obligations convertibles | | 25 500 000 | 15 000 000 |
| Augmentations de capital | 15 | 6 072 013 | 4 743 039 |
| Produits issus de nouveaux emprunts / avances remboursables | | | 975 508 |
| Remboursements d'emprunts | | -1 895 985 | -3 722 534 |
| Coûts de transaction imputables aux emprunts | | -1 267 510 | -958 292 |
| Intérêts et frais d'emprunts payés | | -1 827 242 | -562 828 |
| <i>Produits issus du règlement de dérivés</i> | | | |
| <i>Remboursement de dettes résultant des contrats de location-financement</i> | | | |
| Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement | | 26 619 361 | 15 361 941 |
| Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie | | 10 306 764 | -4 215 073 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier | 11 | 12 454 653 | 16 669 727 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue | | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre | 11 | 22 761 418 | 12 454 653 |

NOTES

| | | |
|-------|--|----|
| 1. | ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE | 7 |
| 2. | BASE DE PREPARATION ET REFERENTIEL IFRS | 8 |
| 3. | MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION..... | 9 |
| 4. | REGLES ET METHODES COMPTABLES | 9 |
| 5. | PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS..... | 18 |
| 6. | RESULTAT FINANCIER NET | 19 |
| 7. | REMUNERATION ET AVANTAGES DU PERSONNEL..... | 20 |
| 7.1. | ENGAGEMENTS DE RETRAITE | 20 |
| 7.2. | PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS AU PROFIT DU PERSONNEL | 22 |
| 8. | PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS..... | 23 |
| 9. | IMPOTS SUR LE RESULTAT | 25 |
| 10. | AUTRES DEBITEURS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS | 26 |
| 10.1. | AUTRES DEBITEURS NON COURANTS | 26 |
| 10.2. | AUTRES DEBITEURS COURANTS | 26 |
| 11. | TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 26 |
| 12. | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 27 |
| 13. | IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... | 27 |
| 14. | AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS | 28 |
| 15. | CAPITAL ET RESERVES..... | 28 |
| 16. | EMPRUNTS, DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS..... | 30 |
| 17. | DETTE FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS..... | 34 |
| 18. | ECHÉANCIER DES PASSIFS..... | 35 |
| 19. | PROVISIONS | 35 |
| 20. | INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTES VALEURS ET GESTION DES RISQUES | 36 |
| 21. | ENGAGEMENTS..... | 38 |
| 22. | PARTIES LIEES | 39 |
| 23. | EVENEMENTS POST CLOTURE..... | 39 |

NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS 2018

1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pharnext est une société biopharmaceutique basée en France. Elle a été créée en 2007 par d'éminents scientifiques et entrepreneurs, dont le Professeur Daniel Cohen, un des pionniers de la génomique moderne. Pharnext développe de nouveaux traitements ciblant notamment des maladies neurologiques sévères – rares ou communes – actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Ces traitements, appelés PLEOTHERAPY™, sont des combinaisons synergiques de médicaments déjà approuvés, mais pour d'autres maladies. Ils sont développés à de nouvelles doses optimales plus faibles et sous une nouvelle formulation galénique.

La société a été fondée par des scientifiques et entrepreneurs de renom, notamment le Pr Daniel Cohen, un pionnier de la génomique moderne, et est soutenue par une équipe scientifique de classe mondiale. Pharnext a deux produits en développement clinique : le PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A, qui bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis, et le PXT864 qui a obtenu des résultats de Phase 2 encourageants dans la maladie d'Alzheimer.

Au cours de l'exercice la société a poursuivi ses travaux de prospectives et de recherche & développement sur ses deux principaux PLEOMEDICAMENTSTM : PXT3003 (Maladie de Charcot-Marie-Tooth) et PXT864 (Maladie d'Alzheimer).

Le 16 octobre 2018, Pharnext a annoncé les résultats positifs de son essai clinique pivot de Phase 3 (PLEO-CMT), pour le traitement de la Maladie de Charcot-Marie-Tooth (CMT 1-A).

PLEO-CMT-02 était une étude pivotale de Phase 3, multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée versus placebo, comprenant trois bras, initiée en décembre 2015 et qui a recruté 323 patients atteints de CMT1A légère à modérée dans 30 centres cliniques à travers l'Europe, les Etats-Unis et le Canada. Sur une période de 15 mois, Pharnext a comparé en bras parallèles l'efficacité et la tolérance de deux doses de PXT3003 administrées par voie orale avec le placebo. Le critère principal d'évaluation de l'efficacité était la variation du score ONLS à 12 et 15 mois de traitement afin de mesurer l'amélioration fonctionnelle des patients sous PXT3003. Les critères secondaires additionnels d'évaluation ont inclus des mesures fonctionnelles et électrophysiologiques.

PLEO-CMT-FU est une étude d'extension de Phase 3, multicentrique, d'une durée de 9 mois, initiée en mars 2017 dans le but d'évaluer le profil d'innocuité et de tolérance de PXT3003 à long terme. Les patients ayant terminé l'étude PLEO-CMT (c'est-à-dire 15 mois de traitement en double aveugle avec une des deux doses active de PXT3003 ou un placebo) continuent ou commencent le traitement avec PXT3003. Les patients ayant reçu PXT3003 dans l'étude principale PLEO-CMT continuent à la même dose, tandis que ceux ayant

reçu un placebo reçoivent aléatoirement une des deux doses actives de PXT3003.

PLEODIAL™ : ETUDE CLINIQUE EXPLORATOIRE DE PHASE 2 DE PXT864 POUR LE TRAITEMENT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

La maladie d'Alzheimer est l'indication thérapeutique la plus avancée pour PXT864. Des développements dans d'autres maladies neurodégénératives, dont la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA), sont également prévus. PXT864 est une combinaison synergique fixe à faible dose de baclofène et d'acamprosate. PXT864 agit grâce à un nouveau mécanisme d'action qui cible un déséquilibre métabolique dans le cerveau de patients souffrant de la maladie d'Alzheimer.

L'étude PLEODIAL réalisée est un essai clinique exploratoire, multicentrique, en simple aveugle qui a évalué 3 doses de PXT864 chez 45 patients atteints de la maladie d'Alzheimer au stade léger, naïfs de tout traitement contre la démence : les deux premières doses étaient basées sur un ratio baclofène / acamprosate identique [dose 1 et 2] et la troisième dose comportait un ratio différent [dose 3]. Les objectifs principaux de cette étude étaient d'évaluer l'innocuité, l'observance et l'efficacité préliminaire sur les troubles cognitifs et comportementaux. L'étude s'est déroulée sur une durée de 36 semaines : « PLEODIAL-I » sur les 12 premières semaines suivie par « PLEODIAL-II » sur les 24 semaines restantes. Au cours de PLEODIAL-I, les patients ont reçu PXT864 durant les 4 premières semaines (« challenge »), puis du placebo pendant 4 semaines (« de-challenge ») et enfin PXT864 sur les 4 dernières semaines (« re-challenge »). Au cours de PLEODIAL-II, les patients ont ensuite eu la possibilité de poursuivre leur traitement avec PXT864 en recevant la même dose que celle administrée pendant PLEODIAL-I. Durant les 12 dernières semaines de l'étude, les médecins avaient la possibilité de co-administrer PXT864 avec le donépézil à une dose journalière de 5mg. Au cours des études PLEODIAL-I et II d'une durée totale de 36 semaines, les patients ont donc été traités avec PXT864 pendant 32 semaines. Cet essai clinique a été conduit dans 7 centres mémoire français entre février 2013 et décembre 2015. Les résultats encourageants obtenus permettent d'envisager de futures études cliniques, telle qu'une étude clinique de Phase 2 internationale multicentrique avec un design adaptatif.

Opérations en capital de 2018

Pour mémoire, Pharnext a réalisé une opération de financement dans le cadre d'un partenariat stratégique signé le 10 mai 2017 avec le Groupe Chinois Tasly Pharmaceutical. Dans le cadre de ce partenariat, il a été décidé en juillet 2017 d'augmenter le capital social pour un montant nominal de 4.000€ par émission de 400 000 actions nouvelles à 12,5 € par action et d'imputer en prime d'émission un montant total de 4.996.000 Euros. En parallèle, une émission d'obligations convertibles souscrites par le Groupe Tasly a apporté 15 Millions d'Euros de trésorerie en Juillet 2017. Au cours de l'exercice 2018, une nouvelle tranche d'obligations a été souscrite par Tasly Pharmaceutical à hauteur de 10 millions d'euros à des conditions identiques. Le montant total des obligations convertibles détenues par Tasly représente 25 millions d'euros. Plusieurs levées de fonds supplémentaires ont été réalisées sur l'exercice 2018, auprès de CB Lux (6,058 millions d'euros par émission d'Absa), Yorkville et IPF Partners (15 millions d'euros par émission obligataire).

2. BASE DE PREPARATION ET REFERENTIEL IFRS

Les états financiers présentés sont ceux de la société Pharnext SA (« la Société »).

Dans le cadre des accords avec le Groupe pharmaceutique chinois Tasly, une société commune de recherche et développement a été créée en Chine sous la forme d'une « Sino- Foreign cooperative joint-venture ». Cette joint-venture s'appuiera sur les savoir-faire de Pharnext et les financements de Tasly. En effet, c'est Tasly qui contribue seul aux apports de fonds nécessaires et qui supporte toutes les pertes éventuelles. Pharnext, en parallèle des apports de fonds échelonnés de Tasly, dispose de 30 % d'intérêts dans cette joint-venture. Par ailleurs, elle détient conjointement avec Tasly des droits de veto sur des décisions stratégiques de cette co-entreprise et, notamment, le choix des sujets de recherche. Selon les normes IFRS (IFRS 10 et IFRS 11), la situation serait celle d'un co-contrôle, conduisant à une consolidation par mise en équivalence. Les activités de cette co-entreprise depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2018 ne sont pas significatives, en dehors de l'acquisition pour 2 M d'Euros d'une licence auprès de Pharnext, pour la commercialisation du PXT3003 en Chine. Cette vente de licence est enregistrée dans les comptes de l'exercice 2018.

Par rapport à l'objectif de comptes donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par Pharnext et l'intérêt qui lui revient dans cette co-entreprise, la prise en compte de données financières de cette dernière présente au 31 décembre 2018 un intérêt négligeable. Par conséquent, Pharnext entend bénéficier de l'exemption d'établir et de publier des comptes consolidés, prévue à l'article L.233-17-1 du Code de Commerce.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, pour anticiper de futurs recours aux marchés financiers et présenter des données comptables qui soient comparables avec la majeure partie des sociétés de son secteur d'activité, et notamment les autres sociétés cotées du secteur.

Les règles et méthodes comptables énoncées à la Note 4 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers présentés ci-avant.

La Société n'a utilisé aucune des exemptions facultatives prévues par IFRS 1.

Ces états financiers IFRS, ont été établis le 23/04/2019, sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société, sur une base volontaire. Ils ne constituent pas les comptes légaux de la Société et ne sont pas destinés à être approuvés par l'Assemblée des actionnaires.

Les comptes sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évaluées à la juste valeur, conformément aux normes IFRS. Il s'agit, essentiellement, des instruments financiers dérivés, comptabilisés à la juste valeur, par le biais du compte de résultat.

3. MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION

Les états financiers sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis à l'Euro le plus proche, sauf indication contraire.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Société a appliqué de façon constante, sur toutes les périodes présentées dans ces états financiers, les méthodes comptables suivantes correspondant aux textes en vigueur au 31 décembre 2018.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par la Direction de la Société, compte tenu des éléments suivants :

- Compte tenu de la poursuite de l'effort de recherche impliquant des coûts élevés en phase d'essais cliniques, le résultat de 2018 fortement négatif à 21,4 M d'Euros a augmenté la situation négative des capitaux propres. Ceux-ci sont désormais négatifs à hauteur de 26,4 M d'Euros.
- Deux opérations de début 2019 vont apporter une amélioration très sensible : d'une part une augmentation de capital en espèces de 15 M d'Euros par un des partenaires historique et d'autre part la conversion de 25 M d'Euros d'obligations convertibles par le Groupe Tasy. Hors résultat de début 2019, ces deux opérations ont rendu les capitaux propres positifs à 13,6 M d'Euros.
- La trésorerie au 31 décembre 2018 est positive à 22,8 M d'Euros ; début 2019, l'augmentation de capital réalisée a apporté 15 M d'Euros supplémentaires. Eu égard aux activités de R&D projetées sur l'exercice 2019, la Société a l'intention de mettre en œuvre une ou plusieurs des mesures additionnelles suivantes pour assurer le financement nécessaire au-delà du 4ème trimestre 2019 :
 - Recherche d'investisseurs spécialisés, internationaux, dans le cadre de placements privés,
 - Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres,
 - Démarches commerciales en vue de conclure des accords de partenariat relatifs à l'utilisation des technologies développées par la Société.

La levée de fonds de 15 Millions d'Euros décrite ci-dessus remplit en partie les objectifs ci-dessus.

Référentiel comptable

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2018 ont été adoptés par la Société, mais n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers :

- . Aucune nouvelle norme ou interprétation n'a été appliquée par anticipation par la Société sur l'exercice.
- . Les normes ou interprétations n'ayant pas été appliquées par la Société dans ses comptes consolidés clos le 31 décembre 2017 (ces textes n'étant d'application obligatoire qu'à partir du début de l'exercice 2018 ou 2019), sont les suivantes :
 - IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » applicable à compter du 1er janvier 2018 ;
 - IFRS 9, « Instruments financiers » applicable à compter du 1er janvier 2018 ;
 - IFRS 16, « Contrats de location », applicable à compter du 1er janvier 2019 ;
 - IFRS 17, « Contrats d'assurance », en attente de l'adoption par l'UE.

L'impact de ces nouvelles normes est en cours d'évaluation.

Pharnext présente ses comptes en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) en vigueur au 31 décembre 2018 telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Pour les textes ayant une incidence sur les comptes de Pharnext, il n'y a pas de divergences entre le référentiel approuvé par l'Union Européenne et les normes et interprétations publiées par l'IASB.

Les règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne applicables à compter du 1er janvier 2018 et décrites ci-après.

Pharnext n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2018, ni encore entrés en vigueur au 1er janvier 2018. En dehors de la norme IFRS 16, le Groupe ne s'attend pas à ce que l'impact de l'application de ces nouvelles normes et interprétations soit significatif :

- IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- Amendements à IFRS 9 : clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- Amendement à IAS 28 : intérêts à long terme dans des entreprises associées et co-entreprises ;
- Amendements à IAS 19 : modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2015-2017) : différentes normes ;
- Amendements aux références du cadre conceptuel des normes IFRS ;
- IFRS 17 : contrats d'assurance.

Pharnext a analysé l'impact sur ses comptes de la norme IFRS 16 sur les contrats de location. Le résultat de ces analyses est présenté plus loin.

En ce qui concerne les nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2018, la situation est la suivante :

- . L'application de **la norme IFRS 15** est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle impose un modèle de reconnaissance du revenu en cinq étapes, fondé sur le transfert de contrôle des obligations de performance identifiées dans les contrats avec les clients. Les deux opérations reconnues en revenu sur l'exercice remplissent les conditions de la norme :
 - a) l'accord de licence entre Pharnext et Tasly qui s'est traduit par un revenu de 2 000 000 Euros encaissés en février 2018 a été analysé selon les critères de cette norme. Le revenu obtenu étant indépendant et la licence présentant les caractéristiques d'une licence statique, ce revenu a été reconnu immédiatement en « produits des activités ordinaires » ;
 - b) la facturation à établir pour des prestations de services en R&D, résulte bien des données contractuelles et de leur conséquence en termes d'obligations de performance.
- . **La norme IFRS 9** obligatoire depuis le premier janvier 2018, qui prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers, n'a aucun impact sur les états financiers de 2018.

Autres normes publiées et applicables :

En dehors des IFRS 9 et IFRS 15 détaillées ci-dessus, les autres nouvelles normes et interprétations qui ont été publiées et qui sont d'application obligatoire pour le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2018, n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes de la société :

- Amendement à IFRS 2 : classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Amendements à IFRS 4 : contrats d'assurance – implémentation d'IFRS 9 ;
- Amendement à IAS 40 : immeubles de placement – transfert d'un bien immobilier (de ou vers) la catégorie d'immeubles de placement ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2014-2016) ;
- IFRIC 22 : transactions en devises et paiements d'avance.

La société a, aussi, analysé les conséquences de IFRS 16, norme applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions prenant la forme d'un contrat de location ».

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaîtra un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement des loyers.

Pharnext appliquera la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, l'impact cumulé de l'application de la norme IFRS 16 sera reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement de la période comparative.

Pharnext prévoit d'appliquer la norme IFRS 16 aux contrats en vie avant le 1^{er} janvier 2019 et répondant à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4.

La société prévoit, aussi, d'appliquer certaines exemptions autorisées par IFRS 16.5, à savoir : ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de douze mois) et les locations d'actifs de faible valeur.

Pharnext a effectué une analyse des impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 sur ses comptes. Au 1^{er} janvier, le Groupe reconnaîtra les droits d'usage et les dettes associés et relatifs aux contrats de location immobiliers, d'équipements informatiques et les voitures utilisées par les employés. La dette de location reconnue le 1^{er} janvier 2019 se situera aux environs de 1 M d'Euros, l'essentiel provenant des contrats de location immobiliers. Cette dette sera exclue de la dette financière nette telle que définie par le Groupe, et par conséquent, le flux de trésorerie disponible selon la définition Groupe demeurera comparable avec les exercices précédents. Les dettes liées aux contrats de location financement, actuellement reconnues sous IAS 17 et toujours en vie au 1^{er} janvier 2019, seront reclassées de Dette financière à Dette de location.

Par ailleurs, la nature des charges encourues à travers les contrats de location va évoluer, dans la mesure où IFRS 16 remplace la charge linéaire des contrats de location simple par une charge d'amortissement de droit d'usage des actifs sous-jacents et une charge d'intérêts sur la dette de location associée. Les impacts définitifs découlant de l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 seront affinés et communiqués dans le rapport financier semestriel du 30 juin 2019.

4.1 Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon l'IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,

- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres, afin d'achever le projet,
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, la Société considère que les six critères édictés par la norme IAS 38 ne sont pas remplis à fin 2018.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 2 ans, en fonction de la durée prévue d'utilisation.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens.

Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Mobilier/ Agencements / Autres équipements Linéaire 2 ou 3 ans
- Matériel informatique Linéaire 1 ou 2 ans.

4.3 Actifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les dépôts et cautionnements et les créances vis-à-vis de participations présentées au bilan en « Autres actifs financiers non courants ».

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur (augmentée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant), puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, sont évaluées au montant de la facture d'origine, à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Après la cession des titres détenus dans Medikhmer le 13 décembre 2017, il n'y a plus d'actifs disponibles à la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme (immédiatement mobilisables et sans pénalité) et des valeurs mobilières de placement.

Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquelles ils appartiennent

4.4 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié **au cours des exercices 2017 et 2018**, et donc aucun test de dépréciation n'a été réalisé.

4.5 Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital, directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles, sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt. L'Assemblée générale du 19 avril 2016 a décidé la division par 100 des actions composant le capital. Le capital social était de 112.434,15 Euros au 31 décembre 2017. Suite aux opérations intervenues au cours de l'exercice, il est de 120.802,51 Euros au 31 décembre 2018.

4.6 Paiements en actions et résultat par action

Paiement en actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « Bons de souscription de parts de Créateur d'Entreprise », BCE, attribués à des salariés et/ou dirigeants, et sous la forme de « Bons de Souscription d'Actions », BSA, attribués à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques, ou à certains prêteurs. Ces options sont dans le champ d'application de la norme IFRS 2 - Rémunérations à base d'actions à l'exception des BSA accordés à Kreos Capital qui correspondent à des instruments dérivés (cf. note 16).

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyé depuis sa création en 2007 à des employés, des membres du Conseil d'administration, des personnes physiques ou à des entreprises.

Les options ne sont soumises à aucune condition de marché. Les caractéristiques des options sont présentées en note 8.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par la Société de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux propriétaires de la Société et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (BSA, BCE et obligations convertibles).

4.7 Passifs financiers

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti incluent les emprunts et dettes financières (incluant les composantes dettes des obligations convertibles, les autres emprunts obligataires et les avances remboursables), ainsi que les dettes fournisseurs et autres crédateurs.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction, qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier, viennent initialement en diminution de ce passif financier. Ces frais sont, ensuite, amortis actuariellement sur la durée de vie du passif sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier, afin d'en déduire son coût amorti.

Obligations convertibles

Une émission d'obligations convertibles a été réalisée en 2017 dans le cadre des accords avec le Groupe Tasly Pharmaceutical et une seconde tranche a été émise en 2018.

Ces obligations entrent dans la catégorie des instruments composés. En fonction des règles IAS 32, l'instrument financier est séparé en deux composantes : une composante capitaux propres (dont la valeur est figée) et une composante dette qui est évaluée au coût amorti. Cette opération est présentée en détail dans la note 16.

Obligations à bon de souscription d'actions

Au cours de l'exercice, la société a émis un emprunt obligataire avec des bons de souscription d'actions.

Compte tenu des caractéristiques de ces bons, le nombre de titres et leur valeur de souscription sont connus, le traitement IFRS est celui prévu par IFRS 2 et l'instrument financier est séparé en deux composantes : une composante capitaux propres dont la valeur est figée et une composante dette qui est évaluée au coût amorti. Cette opération est présentée en détail dans la note 16.

Bons de Souscription d'actions (BSA) accordés à Kreos Capital

Les bons de souscription d'actions (BSA) accordés à Kreos Capital correspondent à des instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat.

4.8 Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en note 16.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la société se conformera aux conditions attachées aux subventions ;
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir, soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la société sans coût futur lié, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Ces subventions sont présentées en « Autres Produits » dans l'état du résultat net et des autres éléments de résultat global.

Avances remboursables OSEO

Les avances remboursables correspondent à des passifs financiers selon IAS 39. Lors de sa comptabilisation initiale, le passif est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur actualisée de l'avance au taux de marché et le montant de trésorerie reçu est comptabilisé comme une subvention publique, en produits constatés d'avance comptabilisés dans la rubrique « Dettes Fournisseurs et autres créditeurs ». Par la suite, le passif est comptabilisé au coût amorti, et les produits constatés d'avance sont repris en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances.

Pour les deux projets concernés par ces avances, CMT et Alzheimer/Dippal, il a été considéré que le taux du marché à retenir pour ces avances était de 5% l'an. Ce taux de 5% a été retenu en référence au taux de marché aux dates d'obtention de ces aides pour les emprunts de plus de deux ans (source Banque de France) et au taux de rendement des obligations privées (source Trésor), en ajoutant une prime de risque de 2%. L'effet de cette « désactualisation » figure en frais financiers.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. L'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Le contrat OSEO/Dippal prévoit, sous réserve du remboursement préalable des sommes dues (yc l'intérêt capitalisé de 2,24%), un taux de royalties de 4% du chiffre d'affaires au-delà d'un CA de 150 M d'Euros, dans la limite de 14 M d'Euros.

4.9 Retraitement des loyers immobiliers

Dans le cadre du bail signé en 2018 pour ses nouveaux locaux à Issy- les-Moulineaux, Pharnext a bénéficié d'une franchise de loyer pour la période allant du 6 novembre 2018 (date d'entrée dans les locaux) au 31 mars 2019. Cette franchise n'a pas été retraitée dans les comptes sociaux. Pour la préparation des comptes IFRS, le montant de cette franchise a été lissé sur la durée d'engagement irrévocable (trois ans).

4.10 Provisions

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance ou le montant est incertain.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

4.11 Engagement de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité, versée par la Société, lors de leur départ à la retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes sociaux, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'Etat à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat, de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondant à celle estimée pour le versement des prestations.

La Société fait appel à des actuaires externes pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Depuis l'exercice 2016, cette provision est comptabilisée dans les comptes sociaux.

Le montant de cette provision est présenté au passif sur la ligne « Avantage du personnel ».

Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les autres charges au titre des régimes à prestations définies (coût des services et charge d'intérêts) sont comptabilisées en charges de personnel.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

4.12 Traitement des crédits d'impôt

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordres technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation

des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du Crédit d'Impôt Recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche depuis sa création.

Le CIR est comptabilisé comme une subvention selon IAS 20 et est présenté en « Autres produits ».

Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Le CICE est un crédit d'impôt, instauré par l'article 66 de la 3ème loi de finances rectificative pour 2012, qui s'adresse à toutes les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel. Il se calcule par année civile sur la base des rémunérations brutes (soumises à cotisations sociales) inférieures ou égales à un certain seuil et versées à compter du 1er janvier 2013. La créance de CICE s'impute sur l'impôt dû ; à défaut, elle est remboursable au terme d'un délai de trois ans.

Le CICE est comptabilisé comme une subvention selon IAS 20, et est présenté en « Autres produits ».

4.13 Monnaie étrangère

Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en devises sont, dans un premier temps, converties sur la base des taux de change effectifs au moment des transactions. Elles sont ensuite réévaluées en fonction des taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat.

4.14 Information sectorielle

Pharnext opère sur un seul segment opérationnel : la conduite de recherche et développement sur de nouvelles thérapies pharmaceutiques s'appuyant sur la pléothérapie.

4.15 Estimations et jugements comptables déterminants

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 4.7 sur la détermination du traitement comptable des BCE et BSA selon IFRS 2,
- Note 4.7 sur la détermination du traitement comptable des obligations convertibles et des BSA accordés à Kreos Capital selon IAS 39,
- Notes 4.8 et 4.11 sur la détermination du traitement comptable des avances remboursables, ainsi que du CIR et du CICE.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel sont données dans les notes suivantes :

- Notes 4.10 et 7.1 sur l'évaluation des provisions pour régimes à prestations définies,
- Notes 4.6 et 8 sur l'évaluation de la juste valeur des BCE et BSA, hors BSA accordés à Kreos,
- Notes 4.7 et 16 sur l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés au sein des obligations convertibles et de l'emprunt Kreos.

Évaluation des justes valeurs

Certaines méthodes comptables de la Société, de même que certaines informations à fournir, impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

La Société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux, en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation :

- **Niveau 1** : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- **Niveau 2** : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- **Niveau 3** : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

* * * * *

5. PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Sur les exercices présentés, la Société a essentiellement une activité de recherche et développement qui ne génère pas de chiffre d'affaires actuellement. La seule exception a été, en 2018, une vente de licence pour 2 000 000 € et des refacturations de frais à la JV avec le Groupe Tasly.

La Société a retenu une présentation fonctionnelle de ses produits et charges. Cette présentation permet de distinguer le total des charges de recherche et développement des frais généraux dans la génération du résultat opérationnel.

Le tableau, ci-dessous, détaille les composantes du résultat opérationnel figurant dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global. Les produits d'exploitation comprennent les crédits d'impôts et les subventions, selon le détail ci-dessous :

- La Société bénéficie, pour ses activités en France, du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE). Les montants comptabilisés au titre du CICE, soit 21.024 Euros en 2017 et 19.191 Euros en 2018 sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits » de l'état du résultat net ;
- La Société bénéficie, pour ses activités en France, du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Les montants comptabilisés au titre du CIR de chaque année, soit 3.921.344 Euros en 2017 et 3 856 663 Euros en 2018, sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits » de l'état du résultat net. Ces montants, en attente de remboursement à la clôture de chacun des exercices, sont inscrits dans le poste « Autres débiteurs » à l'actif courant de la situation financière ;
- Outre le CIR et le CICE, les autres produits d'exploitation comprennent l'étalement de la subvention liée aux avances remboursables (voir note 16), soit respectivement 217.191 Euros en 2017 et 266.333 Euros en 2018 ;
- Les charges d'exploitation (frais de recherche et développement et frais administratifs et généraux) comprennent le coût lié à l'acquisition des BSA et des BCE, à l'exception de ceux attribués à Kreos Capital, intégrés dans le TIE de l'emprunt Kréos en 2017 et en dérivé passif après le remboursement de cet emprunt en 2018 (voir notes 8 et 16).

| | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|---|--------------------|--------------------|
| Recherche et développement | | |
| Achats R&D | -1 029 470 | -733 971 |
| Services extérieurs | -13 102 385 | -11 513 979 |
| Frais de personnel | -3 586 076 | -3 329 194 |
| Autres charges | 115 822 | 105 166 |
| Engagement retraite | -62 635 | -58 492 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 0 | 0 |
| Total des charges R&D | -17 664 743 | -15 530 469 |
| Frais Administratifs et Généraux | | |
| Achats frais administratifs | -670 612 | -734 226 |
| Services extérieurs | -1 791 013 | -1 299 090 |
| Impôts & taxes | -3 336 | -5 219 |
| Frais de personnel | -2 435 234 | -2 400 781 |
| Autres charges | -2 001 589 | -1 382 296 |
| Engagement retraite | -17 300 | -13 178 |
| Dotations aux amortissements et provisions | -152 970 | -115 827 |
| Total des charges administration gestion | -7 072 054 | -5 950 616 |
| Total CHARGES | -24 736 797 | -21 481 086 |
| Produits d'exploitation | | |
| Produits des activités ordinaires | 2 686 780 | 0 |
| Subvention et crédits d'impôts | 4 142 187 | 3 321 250 |
| Autres produits | 0 | 3 730 |
| Total Produits d'exploitation | 6 828 967 | 3 324 981 |
| Total PRODUITS | 6 828 967 | 3 324 981 |
| Résultat opérationnel | -17 907 830 | -18 156 105 |

6. RESULTAT FINANCIER NET

Les produits d'intérêt des deux exercices présentés correspondent aux revenus des placements de trésorerie.

Les charges financières respectives des exercices 2018 et 2017, correspondent :

- aux charges d'intérêts des emprunts obligataires, convertibles et non convertibles pour 2.846.772 Euros (2018) et 1.226.887 Euros (2017). Ces intérêts sont calculés avec le Taux d'intérêts effectifs (TIE) de ces emprunts, taux obtenus en intégrant dans le taux les frais d'emprunts supportés lors de leur mise en place ;
- à l'actualisation des flux financiers liés aux avances remboursables OSEO/DIPPAL, pour 405.327 Euros (2018) et 386.026 Euros (2017) ;
- aux autres charges financières. Cette ligne comprend les divers frais de banque, tenue de titres, service Bourse, pertes de change, soit 155.171 Euros en 2018 et 72.851 Euros en 2017. Cette ligne comprend aussi en 2017, les pertes constatées sur la cession des titres Medikhmer, soit 3.500 Euros, et l'abandon de compte courant associé, soit 2.022.150 Euros.

| | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|---|-------------------|-------------------|
| Frais financiers | | |
| Charges d'intérêts | -2 846 772 | -1 226 887 |
| Primes de remboursement et de conversion | -10 000 | 0 |
| Actualisation des flux financiers | -405 327 | -386 026 |
| Dépréciation financière (titres et compte courant) | 152 | 0 |
| Autres charges financières | -155 171 | -2 101 990 |
| Total des charges financières | -3 417 119 | -3 714 903 |
| Produits financiers | | |
| Produits d'intérêts | 5 752 | 1 196 |
| Reprise dépréciation financière (titres et compte courant) | 0 | 1 615 615 |
| Autres produits financiers | 0 | 0 |
| Gain de change | 2 533 | 9 344 |
| Total Produits financiers | 8 285 | 1 626 154 |
| Résultat financier net | -3 408 834 | -2 088 749 |

7. REMUNERATION ET AVANTAGES DU PERSONNEL

7.1. Engagements de retraite

La Société procède chaque année à une évaluation externe de ses engagements de retraite liés aux indemnités de départ en retraite. Depuis l'exercice 2016, une provision, à ce titre, est comptabilisée dans les comptes sociaux. Cette provision fait l'objet d'un retraitement pour respecter les dispositions de IAS 19 « Avantages du personnel ».

Le tableau, ci-dessous, donne les hypothèses retenues :

Hypothèses

| Paramètres | Valeur 31/12/2018 | Valeur 31/12/2017 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Age de départ à la retraite | 65 ans | 65 ans |
| Charges sociales | 49,0% | 49,0% |
| Taux de revalorisation des salaires | 2,0% | 2,0% |
| Table de turn-over | Voir ci-dessous | Voir ci-dessous |
| Taux d'actualisation | 1,6% | 1,3% |
| Proportion de départ volontaire | 100% | 100% |
| Table de survie | TGH/TGF 05 | TGH/TGF 05 |

| Age (années) | Taux de turn-over |
|--------------|-------------------|
| ≤29 ans | 12,55% |
| [30 - 34] | 10,98% |
| [35 - 39] | 9,41% |
| [40 - 44] | 6,27% |
| [45 - 49] | 3,14% |
| [50 - 54] | 1,25% |
| [55 - 59] | 0,63% |
| ≥ 60 ans | 0,00% |

Barème des industries pharmaceutiques (IDCC 176, Brochure n° 3104)

| Ancienneté | Barème |
|------------|---|
| < 3 ans | 0,0% |
| >= 3 ans | 3/10 de mois de salaire par année d'ancienneté à compter de la date d'entrée plafonné à 9 mois de salaire |

Base de calcul des indemnités

Rémunération totale mensuelle du mois précédant le préavis, ou moyenne des douze mois précédant le préavis, à l'exclusion des gratifications exceptionnelles, des remboursements de frais, des remboursements des frais de transport, des primes d'insalubrité ou de travaux salissants, de danger, de froid ou de pénibilité, de l'intéressement, de la participation, de l'épargne salariale et des sommes versées au titre de la monétisation des droits issus du CET (Art. 33-2 modifié en dernier lieu par l'accord du 08/07/2009 étendu).

Le tableau, ci-dessous, présente le détail du calcul de l'obligation qui a été comptabilisée, soit à fin 2017 pour 318.399 Euros et à fin 2018 pour 415.502 Euros.

| <i>En Euros</i> | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|--|------------------------|------------------------|
| Charge de l'exercice | | |
| Coût des services rendus | 75 795 | 68 320 |
| Coût financier | 4 139 | 3 351 |
| Charge de l'exercice | 79 934 | 71 670 |
| Variation de l'engagement | | |
| Valeur actualisée de l'obligation en début de période | 318 399 | 255 776 |
| Coût des services rendus | 75 795 | 68 320 |
| Coût financier | 4 139 | 3 351 |
| Prestations de la période | | |
| Réévaluation du passif (gains)/pertes | 17 168 | -9 048 |
| Valeur actualisée de l'obligation en fin de période | 415 502 | 318 399 |
| Réévaluation du passif par autres éléments du résultat global | | |
| Ecart généré par l'évolution démographique | 34 692 | -9 468 |
| Ecart généré par le changement de charges sociales | | |
| Ecart généré par la différence entre les prestations espérées et les prestations réelles | | |
| Ecart généré par le changement du taux d'actualisation | -17 523 | 420 |
| Réévaluation du passif (gains)/pertes | 17 168 | -9 048 |
| Réconciliation des provisions de début et fin de période | | |
| Montant net reconnu en début de période | -318 399 | -255 776 |
| Charge de l'exercice | -79 934 | -71 670 |
| Prestations en diminution de l'engagement | 0 | 0 |
| Réévaluation du passif gains/(pertes) | -17 168 | 9 048 |
| Montant net reconnu en fin de période | -415 502 | -318 399 |
| Durée résiduelle d'activité | 9,43 | 10,10 |

A la date de clôture, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite, selon les montants suivants (autres hypothèses constantes) :

| 2018 - Sensibilité au taux d'actualisation (1.60% +/- 0.25%) | |
|---|----------------|
| Dettes actuarielles au 31/12/2018 à 1.35% | 430 361 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2018 à 1.60% | 415 502 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2018 à 1.85% | 401 335 |

| 2017 - Sensibilité au taux d'actualisation (1.30% +/- 0.25%) | |
|---|----------------|
| Dettes actuarielles au 31/12/2017 à 1.05% | 330 016 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2017 à 1.30% | 318 399 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2017 à 1.55% | 307 326 |

7.2. Paiements fondés sur des actions au profit du personnel

L'ensemble du personnel dispose de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (désignés par le sigle BCE) attribués par la Société lors de l'entrée en fonction des personnes. La présentation de ces instruments est faite dans la note suivante.

8. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Depuis sa création en 2007, la Société a octroyé différents plans (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise - « BCE », Bons de Souscription d'Actions - « BSA ») à des employés, membres du Conseil d'administration, des personnes physiques ou à des entreprises.

Ces plans, entrant dans le champ de la norme IFRS2, sont pour les plus récents toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2018. Toutefois, des plans BCE et BSA ont atteint dix années et les BCE ou BSA, acquis au titre de ces plans, mais non exercés, sont devenus caducs.

Les options ne sont soumises à aucune condition de marché. Les caractéristiques des options sont présentées en notes 8.1 et 8.2, la charge comptable annuelle liée à l'ensemble des paiements fondés sur des actions s'analyse comme suit :

| En Euros | Exercice 2018 | Exercice 2017 |
|--------------|-----------------|-----------------|
| Plans BCE | - 105 077 | - 24 110 |
| Plan BSA | - 298 025 | - 159 557 |
| Total | -403 102 | -183 667 |

8.1 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (désignés par le sigle BCE)

Le nombre de BCE accordés aux membres du personnel, leur prix d'exercice et leurs conditions d'attribution varient selon la date du plan de BCE validé lors des Assemblées générales et Conseils d'administration.

Les caractéristiques des divers plans de BCE sont les suivantes :

| | PLANS BCE | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2011-1 | 2012-1 | 2012-2 | 2013-1 | 2013-2 | 2014-1 | 2015-1 | 2015-2 | 2015-3 |
| Règlement de plan | AG du 08/12/2007 | AG du 20/05/2008 | AG du 25/02/2009 | AG du 15/12/2011 | AG du 05/04/2012 | AG du 30/11/2012 | AG du 30/11/2012 | AG du 20/06/2013 | AG du 11/12/2014 | AG du 11/12/2014 | AG du 30/10/2015 | AG du 30/10/2015 |
| Durée d'acquisition | 48 mois | | | | | | | | | | | |
| Date de caducité | 10 ans | | | | | | | | | | | |
| Nombre de BCE attribués | 250 | 240 | 450 | 864 | 200 | 380 | 80 | 125 | 65 | 90 | 300 | 300 |
| Prix d'exercice | 117 | 117 | 159 | 1 337 | 1 337 | 1 337 | 1 337 | 1 472 | 1 472 | 1 472 | 1 472 | 1 472 |
| Méthode de valorisation | Monte carlo | | | | | | | | | | | |
| Prix de l'action | 117 | 117 | 159 | 1 337 | 1 337 | 1 337 | 1 337 | 1 472 | 1 472 | 1 472 | 1 472 | 1 472 |
| Volatilité attendue | 45,00% | 45,00% | 60,00% | 55,00% | 50,00% | 50,00% | 53,00% | 53,00% | 50,10% | 50,10% | 50,10% | 50,10% |
| Durée de vie attendue | 6,5 | 6,5 | 5,4 | 4,2 | 3,4 | 3,4 | 3,0 | 3,0 | 2,7 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| Taux d'intérêt sans risque | 4,10% | 4,10% | 2,60% | 1,74% | 0,24% | 0,24% | 0,48% | 0,48% | 0,29% | 0,24% | 0,24% | 0,24% |
| Condition de performance | Non | | | | | | | | | | | |
| Juste valeur unitaire | 554,9 | 554,9 | 520,5 | 129,2 | 129,7 | 107,9 | 150,6 | 150,6 | 165,5 | 124,4 | 124,4 | 124,4 |

| | PLANS BCE | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---|------------------|------------------|---|---|------------------|---|
| | 2016-1 | 2016-2 | 2016-3 | 2016-4 | 2017-1 | 2017-2 | 2018-1 | 2018-2 | 2018-3 | 2018-4 | 2018-5 | 2018-6 |
| Règlement de plan | AG du 19/04/2016 | AG du 19/04/2016 | AG du 19/04/2016 | AG du 06/01/2017 | AG du 28/06/2017 | AG du 28/06/2017 | CA du 23/01/2018 | CA du 12/04/2018 | CA du 12/04/2018 | CA du 02/08/2018 | CA du 24/10/2018 | CA du 18/12/2018 |
| Durée d'acquisition | 48 mois | | | | | | | | | | | |
| Date de caducité | 10 ans | 10 ans ou 3 mois après cessation contrat de travail | 10 ans | 10 ans | 10 ans ou 3 mois après cessation contrat de travail | 10 ans ou 3 mois après cessation contrat de travail | 10 ans | 10 ans ou 3 mois après cessation contrat de travail |
| Nombre de BCE attribués | 136 000 | 51 500 | 59 000 | 14 000 | 66 850 | 84 150 | 16 000 | 13 500 | 181 144 | 599 793 | 9 750 | 196 974 |
| Prix d'exercice | 11 | 11 | 11 | 11 | 10 | 10 | 13 | 7 | 7 | 9 | 10 | 11 |
| Méthode de valorisation | Monte carlo | | | | | | | | | | | |
| Prix de l'action | 11 | 11 | 11 | 11 | 10 | 10 | 13 | 7 | 7 | 9 | 10 | 11 |
| Volatilité attendue | 50,10% | 50,10% | 46,70% | 46,70% | 46,70% | 46,70% | 34,21% | 31,17% | 31,17% | 30,04% | 30,04% | 45,29% |
| Durée de vie attendue | 1,5 | 1,5 | 1,8 | 1,8 | 1,8 | 1,8 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 |
| Taux d'intérêt sans risque | 0,24% | 0,24% | 0,24% | 0,49% | 0,49% | 0,49% | 0,49% | 0,30% | 0,30% | 0,37% | 0,40% | 0,36% |
| Condition de performance | Non | Non | Non | Non | Non | Oui | Non | Non | Oui | Oui | Non | Oui |
| Juste valeur unitaire | 1,2 | 1,2 | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 0,6 | 1,7 | 1,7 | 0,6 | 1,3 | 2,1 |

La juste valeur de chaque plan a été estimée à la date d'attribution par un expert en évaluation. L'estimation de la juste valeur des BCE est basée sur la méthode d'évaluation dite de « Monte Carlo ».

Le coût lié à l'attribution des BCE est pris en charge sur chaque exercice, sur la base des justes valeurs à la date d'attribution et en fonction des pourcentages acquis effectivement. Ce coût figure sur la ligne « Frais de personnel » de l'état du résultat net et autres éléments de résultat global.

Depuis l'Assemblée générale du 19 avril 2016 qui a voté une division par 100 des actions de valeur nominale de 1 Euro pour des actions de valeur nominale 0,01 Euro, les BCE mis en œuvre avant cette opération donneront droit à 100 actions de 0,01 Euro de nominal, le prix d'exercice de chacune de ces actions étant divisé par 100. Les plans qui ont suivi cette opération prévoient d'attribuer des BCE donnant droit à souscrire 1 action de 0,01 Euro de nominal-.

Est indiqué, ci-dessous, le tableau de réconciliation par période :

| BCE | 2018 | 2017 |
|--------------------------------------|------------------|----------------|
| En circulation au 1er janvier | 619 438 | 507 000 |
| Ajustements divers | -69 222 | 4 000 |
| Déchus pendant la période | 0 | 0 |
| Exercés pendant la période | -44 000 | -30 814 |
| Attribués pendant la période | 1 017 161 | 139 252 |
| En circulation au 31 décembre | 1 523 377 | 619 438 |
| Exercables à fin de période | 167 562 | 203 166 |

8.2 Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Les caractéristiques des divers plans de BSA sont les suivantes :

| | PLANS BSA | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--|
| | BSA1 | BSA2 | 2009 | 2010-1 | 2011-4 | 2012-1 | 2012-2 | 2013-1 | 2014-1 | 2015-1 | 2018-1 | |
| Règlement de plan | AG du 08/12/2007 | AG du 08/12/2007 | AG du 25/02/2009 | AG du 20/05/2010 | AG du 15/12/2011 | AG du 29/05/2012 | AG du 30/11/2012 | AG du 22/02/2013 | AG du 11/12/2014 | AG du 11/12/2014 | CA du 23/01/2018 | |
| Durée d'acquisition | | | | | | 48 mois | | | | | 36 mois | |
| Date de caducité | | | | | | 10 ans | | | | | 10 ans | |
| Nombre de BSA attribués | 1 200 | 200 | 240 | 360 | 440 | 895 | 200 | 200 | 200 | 40 | 20 000 | |
| Prix d'exercice | 117 | 117 | 159 | 1 000 | 1 337 | 1 337 | 1 472 | 1 472 | 1 472 | 1 472 | 9 | |
| Droit de souscription | 11,5 | 11,5 | 16,3 | 100,0 | 159,6 | 159,6 | 159,6 | 159,6 | 159,6 | 159,6 | 0,5 | |
| Méthode de valorisation | | | | | | Monte carlo | | | | | Monte carlo | |
| Prix de l'action | 117 | 117 | 159 | 1 000 | 1 337 | 1 337 | 1 472 | 1 472 | 1 472 | 1 472 | 9 | |
| Volatilité attendue | 45,0% | 45,0% | 60,0% | 55,0% | 55,0% | 50,0% | 50,0% | 53,0% | 50,1% | 50,1% | 34,2% | |
| Durée de vie attendue | 6,5 | 6,5 | 5,4 | 4,8 | 4,2 | 3,4 | 3,4 | 3,0 | 2,7 | 1,5 | 2,2 | |
| Taux d'intérêt sans risque | 4,10% | 4,10% | 2,60% | 1,66% | 1,74% | 0,24% | 0,24% | 0,48% | 0,29% | 0,24% | 0,49% | |
| Condition de performance | Non | |
| Juste valeur unitaire | 554,9 | 554,9 | 520,5 | 94,5 | 129,2 | 129,7 | 107,9 | 150,6 | 165,5 | 124,4 | 1,4 | |

Depuis l'Assemblée générale du 19 avril 2016 qui a voté une division par 100 des actions de valeur nominale de 1 Euro, pour des actions de valeur nominale 0,01 Euro, les BSA, tous créés avant cette opération de division, donneront droit à 100 actions de 0,01 € de nominal, le prix d'exercice de chacune de ces actions étant divisé par 100.

Il y a, en outre, des BSA liés aux obligations Kreos ; ces BSA n'entrent pas dans la catégorie traitée dans la norme IFRS 2. Ils étaient intégrés en 2017 pour leur « fair value » dans le TIE associé à cet emprunt obligataire (voir note 16). Cet emprunt ayant été remboursé en 2018, la « fair value » de ces BSA, soit 188.143 Euros figure en dérivé passif au 31 décembre 2018.

Est indiqué, ci-dessous, le tableau de réconciliation par période :

| BSA (hors BSA Kreos) | 2018 | 2017 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| En circulation au 1er janvier | 263 500 | 283 500 |
| Déchus pendant la période | -56 000 | 0 |
| Exercés pendant la période | 0 | -20 000 |
| Attribués pendant la période | 20 000 | |
| En circulation au 31 décembre | 227 500 | 263 500 |
| Exercables à fin de période | 183 500 | 239 500 |

La juste valeur de chaque plan a été estimée à la date d'attribution par un expert en évaluation. L'estimation de la juste valeur des BSA est basée sur la méthode d'évaluation dite de « Monte Carlo ».

Le coût lié à l'acquisition des BSA est pris en charge sur chaque exercice, sur la base des justes valeurs à la date d'attribution et en fonction des pourcentages acquis effectivement. Ce coût figure sur la ligne « Autres Charges » de l'état du résultat net et autres éléments de résultat global.

8.3 Impact des paiements fondés sur des actions

| <i>En Nombre</i> | Exercice 2018 | Exercice 2017 |
|---|----------------------|----------------------|
| Acquisition de BCE au cours de l'exercice | 118 559 | 106 303 |
| Acquisition de BSA au cours de l'exercice | 8 222 | 82 |
| <i>En Euros</i> | Exercice 2018 | Exercice 2017 |
| Juste valeur des BCE au cours de l'exercice | - 105 077 | - 24 110 |
| Juste valeur des BSA au cours de l'exercice | - 298 025 | - 159 557 |
| Total Impact global annuel | -403 102 | -183 667 |

Le montant global de chaque année des paiements fondés sur des actions entrant dans le cadre de IFRS 2 apparaît sur la ligne « Paiements fondés sur des actions » dans les capitaux propres.

Ces montants ne comprennent pas l'incidence des BSA Kreos.

9. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Compte tenu de sa situation actuelle, centrée sur des activités de R&D, Pharnext a accumulé des reports fiscaux déficitaires, soit 118.288.526 Euros à fin 2017 et 144.237.488 Euros à fin 2018.

Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps. Toutefois, eu égard aux incertitudes sur les possibilités effectives de récupération de ces déficits, la Société n'a pas reconnu d'impôts différés actifs.

10. AUTRES DEBITEURS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

10.1. Autres débiteurs non courants

| <i>En Euros</i> | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Autres débiteurs non courants | | |
| Dépôt et cautionnement | 900 498 | 556 197 |
| Total autres débiteurs non courants | 900 498 | 556 197 |

La ligne « Dépôt et cautionnement » correspond au dépôt fait à la société de Bourse Kepler-Chevreux, au titre du contrat de liquidité consécutif à l'introduction sur le marché financier (soit 260.146 Euros) au 31 décembre 2018, aux dépôts de garantie versés aux bailleurs pour les locaux de la Société (383.788 Euros), et à des dépôts donnés en garantie lors des préfinancements du CIR de 2016 (soit 256.564 Euros). La hausse de cette ligne s'explique par la prise des nouveaux locaux du Siège social.

10.2. Autres débiteurs courants

Il s'agit, essentiellement, de créances sur l'Etat, crédits d'impôts (CIR et CICE) et TVA déductible ou crédit de TVA en attente de remboursement, ainsi que des charges constatées d'avance.

| <i>En Euros</i> | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|---|------------------|------------------|
| Autres débiteurs courants | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 871 149 | 632 960 |
| Subventions et crédits d'impôt à recevoir | 3 885 789 | 3 949 113 |
| Autres créances courantes | 1 350 702 | 729 056 |
| Charges constatées d'avance | 794 871 | 792 546 |
| Total autres débiteurs courants | 6 902 511 | 6 103 675 |

11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

| <i>En euros</i> | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|---|-------------------|-------------------|
| Compte dépôt à terme | 2 004 000 | 2 001 000 |
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| Dépôts à vue et caisse | 20 757 418 | 10 453 653 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière | 22 761 418 | 12 454 653 |
| Concours bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie | 22 761 418 | 12 454 653 |

Les comptes à terme (DAT) restent disponibles sans pénalités. Cette disponibilité conduit à maintenir la totalité de ces dépôts en trésorerie.

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | 2018 |
|---|--|----------------|
| <i>En Euros</i> | | Logiciels |
| Coût | | |
| Solde au 1er janvier 2018 | | 173 940 |
| Acquisitions | | 17 583 |
| Cessions/Diminutions | | |
| Solde au 31 décembre 2018 | | 191 523 |
| Amortissement | | |
| Solde au 1er janvier 2018 | | 117 689 |
| Augmentation | | 275 797 |
| Cessions/Diminutions | | -234 219 |
| Solde au 31 décembre 2018 | | 159 267 |
| Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre 2018 | | 32 256 |

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | 2017 |
|---|--|----------------|
| <i>En Euros</i> | | Logiciels |
| Coût | | |
| Solde au 1er janvier 2017 | | 129 533 |
| Acquisitions | | 44 407 |
| Cessions/Diminution | | |
| Solde au 31 décembre 2017 | | 173 940 |
| Amortissement | | |
| Solde au 1er janvier 2017 | | 91 898 |
| Augmentation | | 25 791 |
| Cessions/Diminution | | |
| Solde au 31 décembre 2017 | | 117 689 |
| Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre 2017 | | 56 251 |

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | 2018 | | | |
|---|--|----------------|-------------------------|----------------|------------------|
| <i>En Euros</i> | | Agencements | Matériel & informatique | Mobilier | Total |
| Coût | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2018 | | 152 153 | 636 597 | 119 512 | 908 262 |
| Acquisitions | | 277 879 | 35 603 | 72 560 | 386 042 |
| Cessions/Diminutions | | -146 584 | -86 369 | | -232 952 |
| Solde au 31 décembre 2018 | | 283 448 | 585 831 | 192 072 | 1 061 351 |
| Amortissements | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2018 | | 141 534 | 527 294 | 103 767 | 772 595 |
| Augmentation | | 56 856 | 542 239 | 89 029 | 688 124 |
| Cessions/Diminutions | | -183 040 | -457 755 | -159 550 | -800 345 |
| Solde au 31 décembre 2018 | | 15 350 | 611 778 | 33 246 | 660 374 |
| Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2018 | | 268 098 | -25 946 | 158 826 | 400 977 |

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | 2017 | | | |
|---|--|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| <i>En Euros</i> | | Agencements | Matériel & informatique | Mobilier | Total |
| Coût | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2017 | | 140 587 | 506 372 | 100 739 | 747 698 |
| Acquisitions | | 11 566 | 130 225 | 18 773 | 160 564 |
| Cessions/Diminution | | | | | 0 |
| Solde au 31 décembre 2017 | | 152 153 | 636 597 | 119 512 | 908 262 |
| Amortissements | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2017 | | 140 246 | 447 687 | 93 778 | 681 711 |
| Augmentation | | 1 288 | 79 607 | 9 989 | 90 884 |
| Cessions/Diminution | | | | | 0 |
| Solde au 31 décembre 2017 | | 141 534 | 527 294 | 103 767 | 772 595 |
| Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2017 | | 10 619 | 109 303 | 15 745 | 135 667 |

14. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Il ne subsiste dans cette catégorie que 15 € de titres correspondant aux parts Crédit Agricole détenues.

15. CAPITAL ET RESERVES

Actions : l'AGE du 19 avril 2016 a décidé de diviser chaque action ancienne de 1 Euro en 100 actions nouvelles de 0,01 Euro.

| <i>En nombre d'actions ordinaires (valeur nominale 0,01€)</i> | |
|---|-------------------|
| Nombre Actions Ordinaires au 31/12/2015 | 6 426 900 |
| Conversion des obligations convertibles | 1 502 795 |
| Introduction en bourse | 2 854 920 |
| Conversion de BCE | 8 000 |
| Nombre Actions Ordinaires au 31/12/2016 | 10 792 615 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période | 8 442 654 |
| Nombre Actions Ordinaires au 31/12/2016 | 10 792 615 |
| Conversion de BCE | 30 800 |
| Augmentation de capital nouvel associé | 400 000 |
| Souscription de BSA | 20 000 |
| Nombre Actions Ordinaires au 31/12/2017 | 11 243 415 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période | 10 948 666 |
| Nombre Actions Ordinaires au 31/12/2017 | 11 243 415 |
| Conversion de BCE | 44 000 |
| Augmentation de capital réservés | 725 513 |
| Conversion des obligations convertibles | 67 323 |
| Nombre Actions Ordinaires au 31/12/2018 | 12 080 251 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période | 11 838 198 |

| <i>En Euros</i> | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital social | 120 803 | 112 434 |
| Primes d'émission | 56 686 345 | 50 122 701 |
| Report à nouveau | -62 545 358 | -42 044 691 |
| Réévaluation du passif | 709 440 | 65 363 |
| Résultat de l'exercice | -21 316 664 | -20 244 853 |
| Total des capitaux propres | -26 345 436 | -11 989 046 |

Les primes liées au capital sont constituées de primes d'émission lors d'augmentations de capital en numéraire, lors de la conversion d'obligations convertibles, ou lors de la souscription de BCE ou BSA.

Les opérations intervenues en 2017 sur le capital ont augmenté le poste « primes d'émission » de 4.738.531 Euros. Cette augmentation correspond :

- aux primes d'émission des augmentations de capital, suite à l'exercice des BCE/BSA de 2017, soit 61.962 Euros ;
- à la prime d'émission de 4.996.000 Euros, liée à l'augmentation de capital réservée au Groupe Tasy Pharmaceutical. Sur cette prime ont été imputés 319.431 Euros de frais d'émission, conduisant à une augmentation nette, du fait de cette opération, de 4.676.569 Euros.

Les opérations intervenues en 2018 sur le capital ont augmenté le capital social de 8.368 Euros et le poste primes d'émission de 6.563.644 Euros. Cette dernière augmentation correspond :

- aux primes d'émission des augmentations de capital, suite à l'exercice des BCE/BSA de 2018, soit 78.539 Euros ;
- à la prime d'émission de 6.050.778 Euros, liée à l'augmentation de capital réservée à CB Lux ;
- à la prime d'émission liée à l'exercice des obligations convertibles du fonds YA II PN Ltd, soit 499.326 Euros. Sur cette prime, ont été imputés 65.000 Euros de frais d'émission, conduisant à une augmentation nette, du fait de cette opération, de 434.326 Euros.

Données pour le calcul du résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

L'évolution du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur les exercices présentés et les résultats du calcul par actions sont détaillés ci-dessous :

| <i>En Euros</i> | 2018 | 2017 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net de la période | - 21 316 664 - | 20 244 853 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après réduction du nominal | 11 838 198 | 10 948 666 |
| Résultat de base par action | -1,8 | -1,8 |

16. EMPRUNTS, DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

| <i>En Euros</i> | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| Obligations convertibles | 25 050 126 | 14 615 736 |
| Avances remboursables - Dettes financières | 8 661 871 | 8 256 544 |
| Autres emprunts obligataires | 13 722 643 | |
| Passifs non courants | 47 434 640 | 22 872 280 |
| Obligations convertibles | 0 | 0 |
| Avances remboursables - Dettes financières | 0 | 0 |
| Autres emprunts obligataires | 0 | 1 658 804 |
| Autres passifs financiers | 188 143 | 107 514 |
| Emprunt dettes financières établissement de crédit | 0 | 0 |
| Passifs courants | 188 143 | 1 766 318 |
| Total des emprunts et avances remboursables | 47 622 783 | 24 638 598 |

Obligations 2015

Le 30 octobre 2015, la Société a émis un emprunt obligataire d'un total de 15.000.000 Euros. Cet emprunt a été souscrit par Kreos Capital. Cet emprunt est réparti en trois tranches de 5.000.000 Euros chacune.

- La première tranche a été souscrite lors de l'émission.

Les deux autres tranches de l'emprunt sont disponibles sous les conditions suivantes :

- la deuxième tranche (Tranche B) à souscrire entre le 1er janvier 2016 et le 31 juillet 2016, subdivisée en deux sous-tranches B1 et B2 de 2,5 M€ chacune, « tirables » sous réserve respectivement :
 - d'un premier recrutement d'au moins cinq patients pour l'étude de la Phase III du PXT3003 (tranche B1), et
 - de la réception par la Société d'un *term sheet* portant sur la licence de tout actif, une cession totale ou partielle de titres ou d'actifs, une fusion, ou un investissement d'investisseurs existants ou nouveaux, supposant la réalisation de due diligences avancées, et traitant de manière définitive les principaux sujets techniques, juridiques et commerciaux de ladite licence, et prévoyant un paiement initial minimum de 20.000.000 Euros (Tranche B2) ;
- la troisième tranche (Tranche C), d'un montant de 5.000.000 Euros, à souscrire entre le 1er avril 2016 et le 31 juillet 2016, « tirable » sous réserve :
 - de la signature par la Société, d'un *term sheet* engageant, portant sur la licence de tout actif, une cession totale ou partielle de titres ou d'actifs, une fusion, ou un investissement d'investisseurs existants ou nouveaux, prévoyant un paiement initial minimum de 20.000.000 Euros, ainsi qu'une pénalité de dédit d'un montant de 5.000.000 Euros garantie par le dépôt en séquestre de 5.000.000 Euros par le cocontractant de la Société, que Kreos Capital pourra appréhender en cas de non réalisation de l'opération dans un délai de deux mois à compter de la signature dudit *term sheet* au titre du remboursement anticipé

Le taux contractuel d'intérêt est de 11% ; les remboursements pour chaque tranche sont mensuels et interviennent en 24 mois après une période de six mois où seuls les intérêts sont payés.

Pharnext a consenti des garanties pour cet emprunt sous forme de nantissements d'éléments de propriété industrielle (voir note 21).

Au cours du premier semestre de 2016, une partie de la deuxième tranche (sous-tranche B1), soit 2.500.000 Euros a été souscrite. Le taux contractuel d'intérêt est de 11% ; les remboursements pour chaque tranche sont mensuels et interviennent en 24 mois après une période de six mois où seuls les intérêts sont payés.

Pour cet emprunt, Pharnext a supporté des frais de transaction et a simultanément émis 1 274 BSA au profit du prêteur (décision de l'AGE du 30 octobre 2015), l'attribution de ces BSA restant soumise au tirage effectif des tranches. Lors du tirage de la première tranche le 30 octobre 2015, 892 BSA, immédiatement exerçables et sans droit de souscription, ont été attribués à Kreos Capital. Lors du tirage de 2016, 96 BSA supplémentaires ont été attribués. La juste valeur des 988 BSA, soit 91.390 Euros, a été intégrée avec les frais de transactions, dans le calcul du TIE de fin 2016. En parallèle, un dérivé passif de 91.390 Euros a été comptabilisé et figure au passif de l'état de la situation financière dans le poste « Autres passifs financiers ». Les remboursements sur la période 2016 représentent 1.996.947 Euros.

La dette totale au titre de cet emprunt représentait, au 31 décembre 2016, un montant de 5.240.434 Euros, dont 1.659.310 Euros comptabilisés en passif non courant et 3.581 124 Euros comptabilisés en passif courant, sur la ligne « Autres emprunts obligataires ».

En 2017, le nombre de BSA à intégrer dans le calcul du TIE est inchangé. Par contre, leur valorisation a été relevée pour se situer à 107.514 Euros, et cette nouvelle valeur a été intégrée au TIE. Le dérivé passif associé figurant dans les autres passifs financiers a été également porté à 107.514 Euros. Les remboursements sur la période 2017 représentent, 3.722.534 Euros.

La dette totale au titre de cet emprunt représentait, au 31 décembre 2017, un montant de 1.658.804 Euros comptabilisés en passif courant sur la ligne « Autres emprunts obligataires ».

Les Tranches B2 et C ne donneront pas lieu à tirage.

Au cours de l'exercice 2018, la totalité de l'emprunt a été remboursé par anticipation.

Au titre de cette opération, ne subsistent que les BSA, dont la juste valeur a été retenue pour 188.143 Euros au 31 décembre 2018.

Obligations Convertibles 2017

Dans le cadre de l'accord global signé avec le Groupe Tasly Pharmaceutical le 10 mai 2017, une émission d'obligations convertibles a été réalisée au profit de ce Groupe. Cette émission a porté sur quinze Obligations Convertibles en actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000.000 Euros chacune, libérée intégralement en numéraire.

Ces obligations, qui portent intérêt au taux fixe annuel de 6,9 %, seront soit :

- Remboursées à la date de maturité, le 27 juillet 2020, soit trois ans après la date de souscription, si aucune conversion n'est intervenue auparavant ; en outre l'émetteur dispose d'une faculté de remboursement anticipé et de remboursement partiel
- Converties en actions. Cette conversion pourra intervenir dans trois cas :
 automatiquement, si le cours de Bourse atteint 13 Euros par action en moyenne, sur une période de 90 jours, le nombre d'actions remises étant alors obtenu en divisant le solde non remboursé y compris les intérêts courus par 13,
 à la main de l'investisseur : dans ce cas, le nombre d'actions remises est alors obtenu en divisant le solde non remboursé, y compris les intérêts courus par 13,
 automatiquement, en date de maturité pour les obligations non converties et non remboursées à cette date. Dans ce dernier cas, le nombre d'actions remises sera obtenu en divisant le solde non remboursé, y compris les intérêts courus par 80% de la moyenne des cours de Bourse des vingt jours précédant la date de maturité.

Le traitement comptable de ces Obligations Convertibles a été analysé au regard des normes IAS 32 et IAS 39. Selon les caractéristiques de l'option de conversion, l'OC doit être traitée :

- . soit comme un instrument composé selon IAS 32 avec une partie Capitaux propres et une partie Dette financière ;
- . soit comme un instrument hybride selon IAS 39 comprenant un (ou des) dérivé(s) incorporé(s) devant faire l'objet d'une comptabilisation séparée.

Le dernier cas de conversion, à date de maturité, comporte un élément de variabilité sur le ratio de conversion (via le cours de Bourse). Dans ce cas, il faut se référer à IAS 39 et il y aura un dérivé. A la date d'origine, l'évaluation de ce dérivé permettra de déterminer la valeur de la partie Dette financière. Cette dernière partie est recalculée au TIE en intégrant la quote-part de frais d'émission de cette opération.

L'évaluateur externe retenu pour ce travail a conclu en considérant que, compte tenu des conditions de conversion, le dérivé incorporé est de valeur nulle, tant à la date de souscription qu'au 31 décembre 2017 et qu'au 31 décembre 2018.

Sur cette base, le calcul du coût amorti a été réalisé sur la base d'une dette financière égale au nominal de l'émission, soit 15.000.000 Euros.

Obligations Convertibles 2018

Deux émissions ont eu lieu en 2018 :

- **Nouvelle tranche d'Obligations Convertibles au profit de Tasly (Hong Kong) Pharmaceutical Ltd**

Une tranche nouvelle d'obligations a été souscrite par Tasly Pharmaceutical, pour 10 M d'Euros, dont 9 M versés le 29 juin 2018 et 1 M versé le 30 juillet 2018. Les conditions étant strictement les mêmes que pour l'émission de 2017, les conclusions sur la valeur nulle du dérivé ont été reconduites pour la valorisation du dérivé au 31 décembre 2018. Le calcul du TIE de cette tranche a été fait, en deux parties compte tenu des dates d'encaissement des fonds.

Au 31 décembre 2018, le montant dû (intérêts au TIE inclus) des deux tranches d'obligations convertibles Tasly, représente 25.050.125 Euros.

Les obligations des deux tranches de cet emprunt ont été converties automatiquement compte tenu de l'évolution du cours de Bourse le 6 mars 2019 (voir plus loin événements postérieurs).

- **Emission d'Obligations Convertibles au profit du fonds YA II PN Ltd**

Le 28 juin 2018, Pharnext a émis 50 obligations d'une valeur nominale de 10.000 Euros au profit du fonds YA II, dont l'intervention avait pour objectif d'améliorer la liquidité du titre sur Euronext Growth. La durée est d'une année, le taux d'intérêt est nul.

Le 29 juin, 5 obligations ont été converties, ramenant la dette au 30 juin à 385.383 Euros après intégration du coût amorti avec TIE.

Compte tenu de la variabilité du nombre d'actions par rapport à la valeur nominale des obligations (la conversion est fonction du cours de Bourse), on doit appliquer IAS 39, et un dérivé devrait être valorisé. Compte tenu de la situation de Pharnext, il a été considéré que la valeur de ce dérivé était nulle au 30 juin 2018 (même position que pour les obligations Tasly).

L'intégralité des obligations restante au 30 juin, soit 45 obligations, a été convertie entre juillet et août 2018. L'emprunt est totalement soldé au 31 décembre 2018.

Obligations à bons de souscription d'actions 2018

Suite à la conclusion d'un accord de financement auprès d'IPF Partners via la mise en place d'un emprunt obligataire composé de 3 tranches d'OBSA pour une enveloppe de 20 M d'euros (maturité de cinq ans portant intérêt à un taux de EURIBOR + 11% l'an), Pharnext a reçu le produit net de 14.700.000 Euros des deux premières tranches courant juillet 2018. Pour sûreté du remboursement des tranches effectivement tirées et non remboursées, cet emprunt obligataire prévoit la mise en place d'un nantissement de premier rang sur un ensemble de brevets détenus par Pharnext dans plusieurs pays et d'un nantissement du compte de dépôt dans les livres du teneur de compte ouvert au nom de Pharnext.

Cet emprunt a été analysé pour déterminer le traitement IFRS.

La question principale est dans ce type d'opération de vérifier si on est en face d'un instrument de capitaux propres (donc régi par IAS 32) ou d'un dérivé, si l'instrument ne répond pas aux caractéristiques d'instrument de capitaux propres (donc régi, alors, par IAS 39).

Dans le cas de cet emprunt, l'instrument BSA ne se dénouera que par l'échange d'un nombre fixe d'actions (défini au contrat) contre un montant fixe de trésorerie par action souscrites :

- le nombre d'actions correspondant à l'exercice de chaque BSA est bien défini pour chacune des tranches tirées, soit : 0,0415 action / BSA pour la Tranche A (11,5 M€), et 0,0278 action/BSA pour la tranche B (3,5 M€).
- le prix d'exercice est lui aussi figé au jour de l'émission, soit 95% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la date d'émission de la tranche concernée.

On est donc dans le cas de IAS 32.22, et il s'agit d'un instrument de capitaux propres.

La valorisation des BSA à la date de souscription a été faite par un évaluateur indépendant. L'évaluation globale des BSA ressort à 661.245 Euros. Ce montant a été porté en capitaux propres. Compte tenu des frais liés à cet emprunt, un calcul de TIE a été réalisé et la dette au 31 décembre 2018, pour les deux tranches est de 13.722.643 Euros.

Avances remboursables OSEO

- **Projet CMT**

Dans le cadre du projet CMT1A, Pharnext a reçu entre 2008 et 2010 une avance remboursable d'OSEO pour un montant total de 3.400.000 Euros. La convention initiale prévoyait des remboursements à partir de 2009 jusqu'en 2015.

Par avenant, les remboursements ont été limités à 500.000 Euros en 2012 et 500.000 Euros en 2013, le solde de 2.400.000 Euros étant reporté par moitié en 2019 et 2020. Les avances ne portent pas d'intérêt.

En 2009, pour ce même projet CMT1A, l'AFM, association pour la recherche, a versé une avance de 150.000 Euros. Dans ce cas également, l'avance ne porte pas d'intérêt.

- **Projet ALZHEIMER / DIPPAL**

OSEO a validé en juin 2010 le projet présenté par Pharnext sur la maladie d'Alzheimer. Le projet est divisé en quatre étapes sur six ans. OSEO s'engage à financer Pharnext dans le cadre du projet, avec une subvention de 705.000 Euros correspondant à des dépenses de recherche industrielle et 6.500.000 Euros correspondant à la partie développement pré clinique et clinique.

Suite au versement de quatre premières avances, Pharnext a perçu depuis 2012 un total d'avances de 5.586.016 Euros et une subvention de 599.508 Euros.

Pharnext a engagé la somme de 13.123.047 Euros, ouvrant droit à un total d'avances de 6.561.524 Euros sous réserve de validation par OSEO. Cette validation est intervenue en janvier 2017 et le dernier montant d'avance de 975.608 Euros a été perçu en février 2017.

La convention initiale qui prévoyait des remboursements dès les premières années a été amendée par avenants et, désormais, l'ensemble des sommes perçues devra être remboursé en 2023. Les avances portent intérêt à un taux de 2,24 %, le calcul des intérêts étant plafonné sur un montant de 7.950.000 Euros.

La convention prévoit, sous réserve du remboursement préalable des sommes dues (y compris l'intérêt capitalisé de 2,24%), le versement pendant quatre ans de royalties à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires au-delà d'un CA de 150.000.000 Euros dans la limite de 14.000.000 Euros.

Pour les deux projets, CMT et ALZHEIMER/DIPPAL il a été considéré que le taux du marché à retenir pour des avances de cette durée était de 5 % l'an. Ce taux de 5 % a été retenu en référence aux taux de marché des emprunts de plus de deux ans (*source Banque de France*) et au taux de rendement des obligations privées (*source Trésor*). A ces taux, une prime de risque de 2 % a été intégrée en référence avec la situation de la Société en termes de structure de financement.

Les remboursements de fin de période (ainsi que les intérêts s'il y a lieu) ont donc été actualisés à ce taux et figurent sur la ligne « Avances remboursables - Dettes financières », et la différence avec la somme perçue initialement qui constitue la part « subvention » figure dans la ligne « Dettes Fournisseurs et autres créditeurs ».

Le total des avances remboursables, qui était de 8.256.544 Euros fin 2017, s'établit à 8.661.871 Euros à fin 2018.

17. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

| <i>en Euros</i> | 31-déc 2018 | 31-déc 2017 |
|---|------------------|------------------|
| dettes fournisseurs et comptes rattachés | 6 901 309 | 3 853 969 |
| Dettes fournisseurs | 6 901 309 | 3 853 969 |
| Avances remboursables- subvention à étaler | 1 036 813 | 1 303 146 |
| Autres créditeurs | 1 235 550 | 951 392 |
| Total autres créditeurs | 2 272 363 | 2 254 538 |
| Total Dettes et autres créditeurs | 9 173 672 | 6 108 507 |

La ligne « Autres créditeurs » concerne des dettes vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux et des impôts.

La ligne « Avances remboursables - Subvention à étaler » correspond au montant des parts « Subvention » des avances OSEO non encore amorties (note 16).

18. ECHEANCIER DES PASSIFS

| En Euros | au 31 décembre 2018 | | Echéanciers des flux contractuels non actualisés | | | | | Au-delà de 5 ans |
|--|---------------------|--|--|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | Valeur Comptable | Total des flux contractuels non actualisés | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | |
| Emprunts obligataires convertibles 2017 et 2018 | 25 050 126 | 25 000 000 | | 25 000 000 | | | | |
| Emprunts OBSA | 13 722 643 | 15 000 000 | 350 000 | 3 000 000 | 3 925 000 | 5 425 000 | 2 300 000 | |
| Avances conditionnées | 8 661 871 | 10 029 199 | 1 200 000 | 1 200 000 | | | 7 629 199 | |
| Dettes Fournisseurs | 6 901 309 | 5 931 078 | 5 931 078 | | | | | |
| Autres dettes | 1 235 550 | 1 235 550 | 1 235 550 | | | | | |
| Dettes brutes | 55 571 499 | 57 195 827 | 8 716 628 | 29 200 000 | 3 925 000 | 5 425 000 | 9 929 199 | 0 |
| Impact des dérivés de couverture de la dette | | 0 | 0 | | | | | |
| Dettes brutes hors effet des dérivés de couverture | 55 571 499 | 57 195 827 | 8 716 628 | 29 200 000 | 3 925 000 | 5 425 000 | 9 929 199 | 0 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | -22 761 418 | -22 761 418 | -22 761 418 | | | | | |
| Endettement net | 32 810 081 | 34 434 409 | -14 044 789 | 29 200 000 | 3 925 000 | 5 425 000 | 9 929 199 | 0 |
| Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'en-cours de la dette | | 1 901 453 | 0 | 797 563 | 0 | 37 674 | 1 066 216 | 0 |
| Total des flux contractuels non actualisés | | 36 335 862 | -14 044 789 | 29 997 563 | 3 925 000 | 5 462 674 | 10 995 415 | 0 |

| En Euros | Echéanciers des flux contractuels non actualisés 2019 | | | | | |
|---|---|------------------|----------|------------------|----------------|-------------------|
| | Total des flux contractuels non actualisés | < 3 mois | > 3 mois | > 6 mois | > 9 mois | > 12 mois |
| Emprunts obligataires convertibles 2017 et 2018 | 25 000 000 | | | | | 25 000 000 |
| Emprunts OBSA | 15 000 000 | | | 175 000 | 175 000 | 14 650 000 |
| Avances conditionnées | 10 029 199 | | | 1 200 000 | | 8 829 199 |
| Dettes Fournisseurs | 5 931 078 | 5 931 078 | | | | |
| Autres dettes | 1 235 550 | 1 235 550 | | | | |
| Dettes financières brutes | 57 195 827 | 7 166 628 | 0 | 1 375 000 | 175 000 | 48 479 199 |

19. PROVISIONS

Dans les provisions pour risque, figuraient fin 2017, un litige prud'homal de 180.000 Euros et un litige sur honoraires avec un intermédiaire financier pour 50.000 Euros.

En 2018, le litige prud'homal a été réglé, par contre, la provision pour le litige sur honoraires a été augmentée de 81.154 Euros pour constituer un total de 131.154 Euros.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTES VALEURS ET GESTION DES RISQUES

Évaluation des justes valeurs

- a) Compte tenu de leur nature à court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs, des autres créditeurs et des équivalents de trésorerie, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur associée ;
- b) Concernant les titres de participation détenus, l'estimation de leur juste valeur n'est pas jugée fiable. Les créances rattachées ont été totalement dépréciées ;
- c) Concernant les dépôts et cautionnements, la différence entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur n'est pas jugée matérielle.

Les instruments dérivés passifs au 31 décembre 2018 correspondent à l'attribution gratuite de 988 BSA, soit une valeur globale de 188.143 Euros. Les tableaux, ci-après, présentent les justes valeurs associées aux actifs et passifs financiers.

Année 2018

| Instruments financiers au 31 décembre 2018 | Catégories comptables | | | | | | Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe | Juste valeur | | | Juste valeur de la classe |
|--|---|---------------------------------|---|--|-------------------|-----------------------------------|--|--|---|---|---------------------------|
| | Instruments financiers à la juste valeur par résultat | Dérivés qualifiés de couverture | Actifs financiers évalués à la juste valeur | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances | Passifs financiers au coût amorti | | Niveau 1 : cours cotés et disponibilités | Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables | Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables | |
| Rubriques au bilan et classes d'instruments | | | | | | | | | | | |
| Titres de participation cotés | | | | | | 0 | | 0 | | | 0 |
| Titres de participation non cotés | | | | | | 0 | | 0 | | | 0 |
| Prêts et créances financières | | | | | 900 513 | 900 513 | | 900 513 | | | 900 513 |
| Actifs financiers non courants | 0 | 0 | 0 | 0 | 900 513 | 900 513 | 0 | 900 513 | 0 | | 900 513 |
| Instruments dérivés actifs | | | | | | 0 | | | | | 0 |
| Equivalents de trésorerie | | | | | | 0 | | 0 | | | 0 |
| Disponibilités | | | | | 22 761 418 | 22 761 418 | 22 761 418 | | | | 22 761 418 |
| Actifs financiers courants | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 761 418 | 22 761 418 | 22 761 418 | 0 | 0 | | 22 761 418 |
| Total actifs financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 23 661 931 | 23 661 931 | 22 761 418 | 900 513 | 0 | | 23 661 931 |
| Emprunts obligataires convertibles | | | | | | -25 050 126 | | -25 050 126 | | | -25 050 126 |
| Autres emprunts obligataires | | | | | | -13 722 643 | | -13 722 643 | | | -13 722 643 |
| Autres dettes financières (avances remboursables) | | | | | | -8 661 871 | | -8 661 871 | | | -8 661 871 |
| Emprunts liés aux contrats de location-financement | | | | | | 0 | | 0 | | | 0 |
| Dettes financières à long terme | 0 | 0 | 0 | 0 | | -47 434 640 | 0 | -47 434 640 | 0 | | -47 434 640 |
| Instruments dérivés passifs | -188 143 | | | | | -188 143 | | | -188 143 | | -188 143 |
| Emprunts obligataires convertibles | | | | | | 0 | | 0 | | | 0 |
| Autres emprunts obligataires | | | | | | 0 | | 0 | | | 0 |
| Comptes courants financiers passifs | | | | | | 0 | | 0 | | | 0 |
| Concours bancaires | | | | | | 0 | | 0 | | | 0 |
| Passifs financiers courants | -188 143 | 0 | 0 | 0 | 0 | -188 143 | 0 | 0 | -188 143 | | -188 143 |
| Total passif financier | -188 143 | 0 | 0 | 0 | 0 | -47 622 783 | 0 | -47 434 640 | -188 143 | | -47 622 783 |
| TOTAL | -188 143 | 0 | 0 | 0 | 23 661 931 | -47 434 640 | -23 960 852 | 22 761 418 | -46 534 127 | -188 143 | -23 960 852 |

Année 2017

| Instruments financiers au 31 décembre 2017 | Catégories comptables | | | | | | Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe | Juste valeur | | | Juste valeur de la classe |
|--|---|---------------------------------|---|--|-------------------|-----------------------------------|--|--|---|---|---------------------------|
| | Instruments financiers à la juste valeur par résultat | Dérivés qualifiés de couverture | Actifs financiers évalués à la juste valeur | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances | Passifs financiers au coût amorti | | Niveau 1 : cours cotés et disponibilités | Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables | Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables | |
| Rubriques au bilan et classes d'instruments | | | | | | | | | | | |
| Titres de participation cotés | | | | | | | 0 | | 0 | | 0 |
| Titres de participation non cotés | | | | | | | 0 | | 0 | | 0 |
| Prêts et créances financières | | | | | 556 212 | | 556 212 | | 556 212 | | 556 212 |
| Actifs financiers non courants | 0 | 0 | 0 | 0 | 556 212 | 0 | 556 212 | 0 | 556 212 | 0 | 556 212 |
| Instruments dérivés actifs | | | | | | | | | | | |
| Equivalents de trésorerie | | | | | | | 0 | 0 | | | 0 |
| Disponibilités | | | | | 12 454 653 | | 12 454 653 | 12 454 653 | | | 12 454 653 |
| Actifs financiers courants | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 454 653 | 0 | 12 454 653 | 12 454 653 | 0 | 0 | 12 454 653 |
| Total actifs financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 13 010 865 | 0 | 13 010 865 | 12 454 653 | 556 212 | 0 | 13 010 865 |
| Emprunts obligataires convertibles | | | | | | -14 615 736 | -14 615 736 | | -14 615 736 | | -14 615 736 |
| Autres emprunts obligataires | | | | | | 0 | 0 | | 0 | | 0 |
| Autres dettes financières (avances remboursables) | | | | | | -8 256 544 | -8 256 544 | | -8 256 544 | | -8 256 544 |
| Emprunts liés aux contrats de location-financement | | | | | | 0 | 0 | | 0 | | 0 |
| Dettes financières à long terme | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -22 872 280 | -22 872 280 | 0 | -22 872 280 | 0 | -22 872 280 |
| Instruments dérivés passifs | | | | | | | | | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | -107 514 | | | | | | -107 514 | | | -107 514 | -107 514 |
| Autres emprunts obligataires | | | | | | | 0 | 0 | | | 0 |
| Comptes courants financiers passifs | | | | | | | -1 658 804 | -1 658 804 | | | -1 658 804 |
| Concours bancaires | | | | | | | 0 | 0 | | | 0 |
| Passifs financiers courants | -107 514 | 0 | 0 | 0 | 0 | -1 658 804 | -1 766 319 | 0 | -1 658 804 | -107 514 | -1 766 319 |
| Total passif financier | -107 514 | 0 | 0 | 0 | 0 | -24 531 085 | -24 638 599 | 0 | -24 531 085 | -107 514 | -24 638 599 |
| TOTAL | -107 514 | 0 | 0 | 0 | 13 010 865 | -24 531 085 | -11 627 733 | 12 454 653 | -23 974 873 | -107 514 | -11 627 733 |

Risques

La Société a procédé à l'évaluation des risques financiers :

- **Risque de change** : Pharnext n'ayant pratiquement aucune transaction hors de la zone Euro, et sa trésorerie étant investie dans des produits de placement en Euros, le risque de change est considéré comme non significatif ;
- **Risque de taux** : Pharnext n'a pas d'exposition aux risques de taux d'intérêt en ce qui concerne les postes d'actif, et en ce qui concerne ses dettes financières au passif, aucune dette à taux variable n'a été souscrite ; elle n'a pas non plus souscrit d'instruments financiers à des fins spéculatives. En conséquence, la Société considère ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts ;
- **Risque de crédit** : Pharnext exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible, dans l'objectif de la conserver jusqu'au moment d'être utilisée dans le cadre, principalement, des dépenses de recherche. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des valeurs mobilières de placement).

Pour ses placements de trésorerie, la Société fait appel à des institutions financières de premier plan et estime ne pas supporter de risque de crédit significatif sur sa trésorerie ;

- **Risque de liquidité** : Pharnext pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires, afin d'assurer son développement.

Pour la première fois depuis sa création, la société a généré du chiffre d'affaires sous la forme d'une vente de licence, mais cette activité est très loin de couvrir les charges nécessaires à son activité de développement. La société a dû financer sa croissance par un renforcement ou une reconstitution de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital,

par l'émission d'obligations convertibles en actions, par le recours à l'emprunt (emprunts obligataires), par l'obtention d'avances remboursables et subventions et par le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche (CIR).

La société, par appel au marché réalisé en juillet 2016 (admission des actions sur le marché Alternext d'Euronext), a levé 25,3 Millions d'Euros qui, après déduction de 2,1 Millions d'Euros de frais liés à cette opération, ont procuré 23,2 Millions d'Euros de trésorerie complémentaire.

En 2017, les accords avec le Groupe Tasly se sont traduits par un apport de trésorerie de 20 millions d'Euros, soit 5 Millions d'Euros par augmentation de Capital et 15 Millions d'Euros d'Obligations convertibles

En 2018 une augmentation de capital réservée a procuré 6 Millions d'Euros, le Groupe Tasly a souscrit une nouvelle tranche de 10 Millions d'Euros d'obligations convertibles et un emprunt obligataire de 15 Millions d'Euros a été placé auprès des fonds IPF. L'entrée nette de fonds liés à ces opérations s'est établie à 31,2 Millions d'Euros.

La trésorerie disponible à fin décembre 2018, est de 22,8 Millions d'Euros.

Compte tenu d'une nouvelle augmentation de capital réservée de 15 Millions d'Euros, la société doit pouvoir faire face à ses charges de 2019.

Cette dernière opération va contribuer à relever le montant de capitaux propres. Ces derniers vont également être augmentés par la conversion des 25 Millions d'obligations convertibles par le Groupe Tasly en mars 2019. Les capitaux propres, redevenus positifs, et la baisse corrélative des dettes financières liée à la conversion, constituent un contexte favorable pour de nouvelles levées de fonds, si nécessaire, qui pourront prendre des formes diverses :

- Recherche d'investisseurs spécialisés, internationaux, dans le cadre de placements privés,
- Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres,
- Démarches commerciales en vue de conclure des accords de partenariat relatifs à l'utilisation des technologies développées par la Société.

21. ENGAGEMENTS

La Société, dans le cadre de ses activités de recherche, a mis en place différents accords de partenariat/collaboration auprès d'organismes publics ou privés. Les montants concernés ne sont pas significatifs.

Du fait du remboursement anticipé de la dette obligataire vis-à-vis de Kréos, les garanties données lors de la souscription intervenue en 2015 ont été annulées.

La signature du contrat obligataire avec les fonds IPF, prévoyait une série de garanties qui ont été mises en place et sont toujours actives à fin décembre 2018. Ces garanties consistent principalement en :

- Nantissement des comptes bancaires,
- Nantissement des principaux actifs de propriété intellectuelle ;
- Nantissement des créances clients et des stocks ;
- Nantissement des créances de « licensing » ;
- Nantissement de créances d'Assurance ;
- Convention de gage sans dépossession, sur d'autres actifs.
- Respect de « covenants » sur le niveau minimum de disponibilités à maintenir, lui-même fonction d'un accord pour que les dettes obligataires Tasly soient transférées en second rang derrière la dette obligataire IPF, soit 8 Millions d'Euros. On notera que cette subordination sera sans effet à partir du jour de conversion (6 mars 2019) des obligations convertibles Tasly.

Les autres engagements donnés concernent les engagements liés aux baux et autres engagements de location. Ils représentent 1.287.601 Euros au 31 décembre 2018

22. PARTIES LIEES

Rémunération versée aux mandataires sociaux

Depuis le 19 avril 2016, Monsieur Daniel Cohen occupe la double fonction de mandataire social et de Directeur général de la Société. Il a perçu, en 2018, la somme de 524.444 Euros de rémunération brute, et aucune prime d'inventeur, et en 2017 la somme de 350.940 Euros de rémunération brute. Aucune prime d'inventeur n'a été versée en 2017.

Dans le cadre de la mise en place de la JV, le partenaire chinois Tasly a demandé à ce qu', à titre de symbole, une part du capital soit détenue directement par Daniel Cohen, eu égard à sa qualité de pionnier de la génétique médicale, de la génomique et de la pharmacogénomique et de son aura dans l'environnement académique en Chine. C'est ainsi que 5% du capital social de la JV a fait l'objet concomitamment d'une renonciation par Tasly et d'une souscription par Daniel Cohen. Ce dernier étant administrateur, la signature des documents constitutifs de la JV, notamment ses statuts, entre dans le champ d'application des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Par voie de conséquence, le Conseil d'administration de Pharnext à l'unanimité a autorisé la constitution de la JV, Monsieur Daniel Cohen, administrateur intéressé ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Jetons de Présence versés aux administrateurs

La somme de 50.000 Euros au titre des jetons de présence au Conseil d'administration pour 2017 a été payée en 2018 au profit des membres du Conseil d'administration.

23. EVENEMENTS POST CLOTURE

Trois opérations significatives et post-clôture sont à signaler :

- . Le 23 janvier 2019, Pharnext a réalisé un placement privé pour un produit brut de quasiment 15 Millions d'Euros sous la forme d'une émission de 1 020 408 nouvelles actions. L'émission des actions nouvelles a été décidée par le Conseil d'administration de Pharnext au profit de la société CB Lux.
- . Le 13 février, Kréos a exercé les 988 BSA qui avaient été émis en sa faveur, lors du tirage des tranches du « venture loan », dette remboursée en 2018. L'exercice de ces bons a entraîné une émission de 134 388 actions, au prix de 10,82 € /action et se traduisant par une augmentation du capital social de 1.343,88 Euros et par une prime d'émission de 1.452.734,28 Euros. L'entrée de trésorerie a totalisé 1.454.078,16 Euros
- . Le 6 mars 2019, dans le cadre d'un ensemble d'accords signés le 10 mai 2017 avec Tasly, 25 millions d'obligations convertibles ont fait l'objet d'une mise en œuvre de la conversion complète en actions. Post-conversion, Tasly détient environ 15,75 % du capital émis de Pharnext.

* * * * *